

DELIBERATION N° 81/81 : AMENAGEMENT DU CEMETIERE

Monsieur LEHMANN, Conseiller Municipal chargé de l'Etat Civil, rappelle à l'Assemblée qu'elle avait confié au Cabinet AGORA-LORRAINE, par délibération du 5 Mai 1980, l'étude d'aménagement du cimetière de LUDRES.

Ce projet comporte deux aspects :

- réorganisation du cimetière existant,
- plan d'extension dans le prolongement Est du cimetière existant.

Le Cabinet AGORA-LORRAINE ayant réalisé la première phase de l'étude, il conviendrait de passer à la réalisation.

Monsieur LEHMANN donne lecture du devis estimatif des travaux et présente l'avant-projet. Le coût total de l'opération s'élèverait à 178 164 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- approuve l'avant-projet de réorganisation du cimetière existant,
- demande à Monsieur le Préfet de M. & M. l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de l'aménagement des cimetières soit 30 % du coût de l'opération équivalent à la somme de 53 449 F T.T.C.
- arrête en fonction de ce qui précède le plan de financement suivant :

. coût total de l'opération :	178 164 F TTC
. subvention sollicitée :	53 449 F TTC
. charge résiduelle communale :	124 715 F TTC

- précise qu'une somme de 60 000 F étant déjà inscrite au budget primitif 1981 compte 235, pour ce projet, il s'engage à inscrire le complément au budget supplémentaire 1981.